

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 145

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 34 à 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous nous opposons à l'idée d'une application numérique pour gérer l'offre de formation.

En effet, nous estimons qu'une application numérique offre une orientation insuffisante concernant l'offre de formation. Les titulaires des comptes personnels à la formation doivent pouvoir être mieux accompagnés et conseillés.

Les sciences sociales montrent entre autre que plus les individus sont en bas de l'échelle sociale plus ils ont besoins de système pensés collectivement pour les inciter à suivre une formation. L'individualisation prônée par la réforme de Macron sera donc factrice d'inégalités sociales importantes.

Il est impératif d'avoir un conseil en orientation professionnelle systématique plutôt que de laisser les individus seuls face à une application.